

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 312

12 février 2010

SOMMAIRE

A 3 B Gestion S.A.	14971	Fininvestal S.A.	14966
Adler Toy Holding S.à r.l.	14942	Fuel Holdings S.A.	14973
AERIUM 2 Capital S.à r.l.	14975	Giachelma S.A.	14971
AERIUM Properties 2 S.à r.l.	14975	Happyness Holding S.A.	14966
AERIUM Properties 2 S.à r.l.	14975	Inter Metal Resources S.A.	14965
Anarca International	14967	Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l.	14968
Berewtec S.A.	14931	Les Lauriers S.A.	14973
Borletti Group High Retail S.C.A.	14973	LONDON Piccadilly	14932
Borletti Group High S.C.A.	14976	MIF Holdings S.à r.l.	14941
Borodino International S.A.	14975	Osiris Privée S.à r.l.	14942
Candilux S.A.	14971	Patron Hansa Holding S.à r.l.	14968
Car Line S.A.	14969	Pegaso Transport Sàrl	14967
Cheshunt Luxembourg S. à r.l.	14962	Qioptiq S.à r.l.	14952
Compagnie Financière St Antoine S.A. ..	14967	Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.	14966
Davidson Finance & Co S.A.	14976	Romy Finance S.A.	14968
EFCO-Forodia Exploitation S.à r.l.	14970	Supermarché MASSEN S.A.	14930
Era Properties S.A.	14970	Surprise-Team S.A.	14969
Era Properties S.A.	14969	Tradewi S.A.	14942
Euracom S.A.	14972	Trentelacs S.A.	14953
EURO-MATériaux S.A.	14970	Twentythreefive S.A.	14952
Euromovers International S.A.	14953	Yadda Properties Holding S.A.	14973
Europalace S.A.	14972		
Europole Trailers S.à r.l.	14972		
Filming Technology S.à r.l.	14972		

Supermarché MASSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 92.868.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "Supermarché MASSEN S.A." (matr. 1986 2202 239), ayant son siège social à L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 92.868;

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 39 du 16 février 1987, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 25 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 8 août 1988, et modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 31 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 196 de l'année 1994.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Arsène LAPLUME, demeurant à L-9907 Troisvierges, 5, rue des Champs;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (4.525,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros (86.250,- EUR) à quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 90.775,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt et un (181) nouvelles actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apport en espèces, et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

2. Souscription de ces actions nouvelles par la société "Etablissement Massen S.A.", et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions, avec une prime d'émission totale de deux millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-quinze euros (2.995.475,- EUR), par apport en numéraire.

Affectation de quatre mille cinq cent vingt-cinq (EUR 4.525,-) au compte capital de la société.

Affectation de deux millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 2.995.475,-) au compte primes d'émission de la société.

3. Division des actions en deux types.

4. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus ainsi que la division des actions en deux types.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois mille quatre cent cinquante (3.450) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente Assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que, dès lors, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Ce fait exposé et reconnu exact par l'Assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (4.525,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros (86.250,- EUR) à quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 90.775,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt et un (181) nouvelles actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription du capital

Est alors intervenu aux présentes:

La société anonyme "Etablissement Massen S.A.", avec siège social à L-9999 Wemperhardt, Op der Haart, 24, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.990, ici représenté par son Administrateur-délégué, Monsieur Arsène LAPLUME, demeurant à L-9907 Troisvierges, 5, rue des Champs,

Laquelle déclare souscrire cent quatre-vingt et un (181) nouvelles actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et les libérer entièrement par apport en espèce avec une prime d'émission totale de deux millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-quinze euros (2.995.475,- EUR), par apport en numéraire, la somme se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Le montant de quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 4.525,-) est affecté au compte capital de la société.

Le montant de deux million neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-quinze (EUR 2.995.475,-) est affecté au compte prime d'émission de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité de diviser les actions en deux types. Les cent quatre-vingt-un (181) nouvelles actions, souscrite par la société "Etablissement Massen S.A.", précitée, sont de type A et les trois mille quatre cent cinquante (3.450) actions restantes, sont de type B.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 90.775,-) représenté par cent quatre-vingt et un (181) actions de type A et trois mille quatre cent cinquante (3.450) actions de type B d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Les actions du type A sont des actions préférentielles qui ont toujours droit à une part préférentielle du bénéfice à moins que l'Assemblée Générale des actionnaires n'en décide autrement.

Toutes les actions ont été intégralement libérées et sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire"

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ trois mille euros (3.000,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAPLUME, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2009. DIE/2009/12193. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 janvier 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010013187/92.

(100006407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Berewtec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 86.053.

*Résolutions prises par le Conseil
d'Administration en date du 2 janvier 2009*

3^{ème} résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe Blondeau, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1203 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEREWTEC S.A.

Signature

Référence de publication: 2010014055/16.

(100007780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

LONDON Piccadilly, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 150.597.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December.

Before Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

IVG HAEC HoldCo, a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here duly represented by Mrs Cristiana VALENT, private employee, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "LONDON Piccadilly".

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, which have as object to, directly or indirectly through companies of any form, acquire, own, lease, develop and operate real estate properties in whatsoever form, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind issued by such companies, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may render towards its subsidiaries every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend to companies in which it has direct or indirect participations and borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his share holding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 August and closes on 31 July.

Art. 18. Each year, as of 31 July, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 July 2010.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 125 (one hundred twenty-five) shares issued by the Company as follows:

- IVG HAEK HoldCo, prenamed, subscribes to 125 (one hundred twenty-five) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 900.- (nine hundred Euro).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr Marco Heim, with professional address at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms Anne Keilholz, with professional address at Wettinerstrasse 3, D-65189 Wiesbaden, Germany.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and the joint signature of any two managers, as the case may be.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg shall be appointed as auditor of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

IVG HAEK HoldCo, une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Mme. Cristiana VALENT, employée privée, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est "LONDON Piccadilly".

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, qui ont pour objet de, directement ou indirectement par le biais de sociétés sous quelque forme que ce soit, acquérir, posséder, louer, développer et opérer des propriétés immobilières sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription, ou de quelque manière que ce soit, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, obligations et autres garanties de quelque genre que ce soit émis par de telles sociétés, aussi bien que la gestion, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut rendre envers ses filiales toute assistance par le biais de prêts, garanties ou d'une autre manière.

La Société peut prêter aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes et emprunter sous n'importe quelle forme et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes autres activités de garanties, financière, industrielle ou commerciale, directement lié à ses objets et maintenir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également conduire toutes transactions immobilières, telles que l'achat, la vente, le développement et la gestion immobilières.

La Société peut, d'une manière générale, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et conduire toute opération qui peut être utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas / ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet / ces agent(s), la durée de son / leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son / leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion

de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet.

Art. 18. Chaque année, au 31 juillet, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

14941

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 juillet 2010.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 125 (cent cinquante) parts sociales émises par la Société comme suit:

- IVG HAEK HoldCo, précité, souscrit à 125 (cent vingt-cinq) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 900,- EUR (neuf cents Euros).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) *Sont nommés en tant que gérants:*

- M. Marco Heim, résidant au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Melle Anne Keilholz, avec adresse professionnelle au Wettinerstrasse 3, D-65189 Wiesbaden, Allemagne.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée vis à vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social est établi au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg est nommé réviseur de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Valent, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. LAC/2009/56020. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013199/522.

(100006618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

MIF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 118.664.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 22 décembre 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014128/13.

(100007575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.826.

1. Monsieur Ion Florescu a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 31 décembre 2009.

2. Le nombre de gérants a été réduit de 4 à 3.

Depuis cette date (31 décembre 2009) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M. Mathias Hink,

M. Brian McMahon

Mme Esther Raudszus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Adler Toy Holding S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014051/18.

(100007627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Tradewi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 145.449.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 28 décembre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014042/17.

(100007422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Osiris Privée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.577.

STATUTES

In the year two thousand and nine,

On the twenty-third day of December,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

Mr Nicolas FATIO, companies' director, born in Geneva (Switzerland), on 8 July 1967, residing in CH-1207 Geneva 5, rue du Nant,

represented here by Mr Julien BELLONY, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

by virtue of a proxy given under private seal on 17 December 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "OSIRIS PRIVEE S.à r.l." ("the Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended ("the Law"), as well as by the present articles of association ("the Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is:

3.1.1 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company") and;

3.1.2 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 For purposes of article 3.1.1, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

3.3.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.4 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.5 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the areas described above;

3.3.6 it being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may also acquire or sell or other disposition and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.5 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at sixty five thousand euro (EUR 65,000.00) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of sixty five euro (EUR 65.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager, or by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles of Incorporation.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles of Incorporation or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable,

realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr Nicolas FATIO, previously named, and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one thousand (1,000) shares together with an aggregate share premium of two hundred ninety thousand euro (EUR 290,000.00).

The share capital and the share premium have been fully paid up by contribution in kind, consisting of (i) one hundred thousand (100,000) shares representing all the issued shares of "OSIRIS PRIVEE S.A.", a Swiss company, having its registered offices in CH-1207 Geneva, 5, rue du Nant, and registered with the Trade and Companies' Register of Geneva under federal number CH-660-2663009-9, and (ii) a loan granted to "OSIRIS PRIVEE S.A.", previously named, which contributions have been valued in the total amount of three hundred and fifty five thousand euro (EUR 355,000.00).

Proof of ownership of those contributions, and of their value, has been provided to the undersigned notary in the form of a copy of a recent extract from the entry in the Commercial and Companies Register relating to the aforesaid company "OSIRIS PRIVEE S.A.", a copy of a declaration of contribution in kind, and a declaration of the value of that contribution issued by the manager of the aforesaid company "OSIRIS PRIVEE S.A.",

which documents, having been signed "ne varietur", will be annexed hereto for the purposes of being formalised together with this instrument.

Actual making of the contribution

The sole shareholder, being the maker of the contribution in kind, declares:

1. - that he is the sole owner of the one hundred thousand (100,000) shares in the aforesaid company "OSIRIS PRIVEE S.A.", which are being contributed by him, and that those shares are freely transferrable in law and from a contractual standpoint;

- that no rights of pre-emption or other rights exist entitling any person to acquire one or more of the shares;
- that all other formalities will be dealt with in the respective States for the purposes of effecting the transfer and making it effective everywhere and against all third parties;

2. - that he is the sole owner of the loan granted to the aforesaid company OSIRIS PRIVEE S.A., valued at two hundred and ninety thousand euro (EUR 290,000.00).

Evaluation of costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the company by virtue of its constitution, is evaluated approximately at the sum of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Michael MAYHEW-ARNOLD, companies' director, born in Portsmouth (United Kingdom), on 8 April 1953, residing in UK-E14 3HW London, 268A, Manchester Road,
- Mr Peter J. YANOWITCH, attorney-at-law, born in New York City (United States of America), on 11 September 1954, residing in USA-33134 Coral Gables (Florida), 910, S. Greenway Drive,
- Mr Nicolas FATIO, previously named.

2. The registered offices of the Company are set in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

Le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Nicolas FATIO, dirigeant de société, né à Genève (Suisse), le 8 juillet 1967, demeurant à CH-1207 Genève, 5, rue du Nant,

ici représenté par Monsieur Julien BELLONY, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 décembre 2009,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "OSIRIS PRIVEE S.à r.l." ("la Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("la Loi") et par les présents statuts ("les Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est:

3.1.1 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée") dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.1.2 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de

toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.1, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustée, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées, en ce compris sans y être limité des prêts mezzanines;

3.3.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les secteurs décrits ci-dessus;

3.3.6 il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra aussi acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,00), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de soixante-cinq euros (EUR 65,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Monsieur Nicolas FATIO, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les mille (1.000) parts sociales, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,00).

Le capital social ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées par des apports en nature consistant en (i) cent mille (100.000) actions représentant l'intégralité du capital social de "OSIRIS PRIVEE S.A.", une société de droit suisse, ayant son siège social à CH-1207 Genève, 5, rue du Nant, et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro fédéral CH-660-2663009-9, et (m) un prêt octroyé à "OSIRIS PRIVEE S.A.", prénommée, lesquels apports ont été évalués à un montant total de trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,00).

La preuve de la propriété et de la valeur de ces apports a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre du Commerce de la société "OSIRIS PRIVEE S.A.", prénommée, par la copie d'une déclaration d'apport en nature et par une déclaration de valeur d'apport émise par le gérant de la société "OSIRIS PRIVEE S.A.", prénommée,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur", seront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

Réalisation effective de l'apport

L'associé unique, apporteur en nature, déclare:

1.- qu'il est le seul propriétaire des cent mille (100.000) actions de la société "OSIRIS PRIVEE S.A.", prénommée, qu'il apporte et que ces actions sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs actions;

- que toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties,

2.- qu'il est le seul propriétaire du prêt accordé à la société "OSIRIS PRIVEE S.A.", prénommée, évalué à deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,00).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael MAYHEW-ARNOLD, dirigeant de société, né à Portsmouth (Royaume Uni), le 8 avril 1953, demeurant à UK-E14 3HW Londres, 268A, Manchester Road,

- Monsieur Peter J. YANOWITCH, avocat, né à New York City (Etats Unis d'Amérique) le 11 septembre 1954, demeurant à USA-33 134 Coral Gables (Floride), 910, S Greenway Drive,

- Monsieur Nicolas FATIO, prénommé.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Bellony, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 57191. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013203/503.

(100006324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Qioptiq S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.209.975,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.139.

Par résolutions signées en date du 5 janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Benoît Bazire, avec adresse au Domaine de Corbeville, RD128, 91401 Orsay Cedex, France, de son mandat de gérant catégorie A avec effet immédiat.

- Nomination de Knut Fredrik Jochum Arp, avec adresse au 12, Caprigatan, 21753 Malmoe, Suède, au mandat de gérant catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010014079/15.

(100007558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Twentythreefive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.479.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TWENTYTHREEFIVE S.A. (matr. 2009 2209 661), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 146.479, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1261 du 1^{er} juillet 2009.

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, vers L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg vers L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.35 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. CUNHA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2009. DIE/2009/12202. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 janvier 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010013184/53.

(100006420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Trentelacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.726.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 28 décembre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014043/17.

(100007444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Euromovers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.582.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend zehn, den vierten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- TRANELUX INTERNATIONAL S.à r.l., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 56.817,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Nico ROESGEN, Geschäftsführer, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

2.- DEMENAGEMENTS GARDE-MEUBLES BAILLY, Gesellschaft französischen Rechts, mit Sitz in F-75017 Paris, 61, rue Pierre Demours, eingetragen beim Gesellschaftsregister Paris unter der Nummer 412 528 564.

3.- BERNARDT VERHUIZINGEN ALMERE B.V., Gesellschaft niederländischen Rechts, mit Sitz NL-1311XC Almere, Beemsterweg 5, eingetragen bei der "Kamer van Koophandel voor Gooi-, Em- en Flevoland" unter der Nummer 37066625.

4.- DIJKSHOORN VERHUIS- EN TRANSPORTBEDRIJF B.V., Gesellschaft niederländischen Rechts, mit Sitz in NL-3130AB Viaardingen, Postbus 74, eingetragen bei der "Kamer van Koophandel voor Rotterdam" unter der Nummer 24209495.

5.- EUROMOVERS Deutschland, GmbH, Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-53127 Bonn, An der Ziegelei, 10, eingetragen beim Handelsregister des "Amtsgerichts Bonn" unter der Nummer HRB 7987.

6.- EUROMOVERS Nederland BV, Gesellschaft niederländischen Rechts, mit Sitz in NL-2712XZ Zoetermeer, Rokkeenseweg, 30, eingetragen bei der "Kamer van Koophandel voor Den Haag" unter der Nummer 27158064.

7.- EUROMOVING 2000 MILANO S.r.l., Gesellschaft italienischen Rechts, mit Sitz in I-Milano, Via Settala Lodovico, 8 Cap 20124, eingetragen im "Registro delle Imprese di Milano" unter der Nummer 05944930964.

8.- EUROPEAN REMOVAL + TRANSPORT CO. ApS, Gesellschaft dänischen Rechts, mit Sitz in DK-2620 Albertslund, Djursvang 5B, eingetragen im dänischen Gesellschaftsregister unter der Nummer 19317536.

9.- TRANSPORTES FLUITERS SA, Gesellschaft spanischen Rechts, mit Sitz in E-28004 Madrid, Barquillo 9, eingetragen im "Registro Mercantil de Madrid" unter der Nummer A28018166.

10.- GEIJTENBEEK HOLDING B.V., Gesellschaft niederländischen Rechts, mit Sitz in NL-4462GN Goes, Stanleyweg 8, eingetragen bei der "Kamer van Koophandel voor Zuidwest-Nederland" unter der Nummer 22043637.

11.- GEUER INTERNATIONAL GmbH, Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-48308 Senden, Im Südfeld 14, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Coesfeld unter der Nummer HRB 7366.

12.- LUDWIG HENK INT. MÖBELTRANSPORTE-UMZÜGE GmbH, Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-40599 Düsseldorf, Nürnberger Strasse 23, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 27480.

13.- LAUER GmbH UMZÜGE UND LOGISTIK, Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-90408 Nürnberg, Lenzstrasse 2, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Nürnberg unter der Nummer HRB 9818.

14.- GEBR. ROGGENDORF GmbH, Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-50827 Köln, Mathias-Brüggen-Strasse 51, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 21672.

15.- SERVAES SERVICES B.V.B.A., Gesellschaft belgischen Rechts, mit Sitz in B-1800 Vilvoorde-Peutie, Aarschotsestraat 47, eingetragen in der "Banque Carrefour des Entreprises" unter der Nummer 0476.009.781.

16.- STEPHEN MORRIS SHIPPING PLC, Gesellschaft britischen Rechts, mit Sitz in GB-London NW10 OJF, Unit 4, Brent Trading Estate, 390 North Circular Road, eingetragen im "Companies House" unter der Nummer 01459732.

17.- GEBR. VAN DEN EIJNDEN EINDHOVEN B.V., Gesellschaft niederländischen Rechts, mit Sitz in NL-5657DX Eindhoven, Flight Forum 3830, eingetragen bei der "Kamer van Koophandel voor Brabant" unter der Nummer 17105663.

18.- FOX GROUP (Moving+Storage) LTD, Gesellschaft britischen Rechts, mit Sitz UK-NP44 1QX Gwent, 10, Sommerset Road, Cwmbran, eingetragen im "Companies House" unter der Nummer 01662233.

19.- GESCHWANDTNER GmbH, Gesellschaft österreichischen Rechts, mit Sitz in A-1210 Vienna, Richard Neutra Gasse 11, eingetragen beim Handelsregister Österreich unter der Nummer FN 253238 i.

20.- PM Movers S.à r.l., Gesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in CH-1350 Orbe, Rue des Terreaux 5, eingetragen im Handelsregister des Kantons Waadt unter der Nummer CH-550-1054990-9.

Welche Komparentinnen sub 2-20) hier vertreten sind durch Herrn Nico ROESGEN, vorgeannt, aufgrund von neunzehn (19) Vollmachten unter Privatschrift vom 17. resp.18., 21. und 22. Dezember 2009,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Zwischen den Komparentinnen sowie allen zukünftigen Inhabern der hiernach erwähnten Aktien, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EUROMOVERS INTERNATIONAL S.A. gegründet, hiernach genannt "Gesellschaft".

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 3. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Contern.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Organisation und die Förderung der Zusammenarbeit von mittelständischen Möbeltransport- und Umzugsunternehmen sowie Unternehmen welche in diesem Bereich Dienstleistungen anbieten, unter den gemeinsamen Namen EUROMOVERS, die Realisierung eines kundenorientierten Mitgliedernetzwerkes unter Beachtung anerkannter Qualitätsstandards, die Realisierung einer rationellen, umweltschonenden Transportkoordinierung, sowie die Gewinnung und Betreuung internationaler Firmen- und Behördenkundschaft. Die Gesellschaft hat zum Ziel die Schaffung einer effizienten Partnerschaft aller Aktionäre, die Verpflichtung zu hohen Servicestandards im Interesse der Kunden, sowie das Erwirtschaften von Gewinnen für alle einzelnen Aktionäre. Darüber hinaus kann die Gesellschaft weltweit mit ähnlichen oder gleichartigen Unternehmen kooperieren.

Alle Geschäfte und Aktivitäten der Gesellschaft sollen zum unmittelbaren Nutzen aller Aktionäre sein.

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt ZWEIUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000.-), aufgeteilt in drei hundert zwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-).

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

5.2. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre gemäss den Regeln welche für Satzungsänderungen anwendbar sind, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3. Alle Aktien sind Namensaktien.

5.4. Form der Aktien und Register der Aktionäre

Am Gesellschaftssitz wird ein Aktienregister geführt, wo es für jeden Aktionär zur Einsicht zur Verfügung steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der aktuellen Fassung vorgesehen sind. Das Eigentum an den Namensaktien wird durch die Eintragung des jeweiligen Aktionärs in dieses Register festgestellt. Auf Verlangen des entsprechenden Aktionärs werden Auszüge des Registers erstellt, die von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

5.5. Ausnahmeklausel.

Wie vorgesehen in Artikel 13, benötigt die Generalversammlung eine absolute Stimmenmehrheit im Falle wo eine Drittpartei die Gesamtheit oder die Mehrheit der Aktien übernehmen wird.

Art. 6. Verwaltungsrat. Der Verwaltungsrat soll aus mindestens drei (3) und höchstens aus sieben (7) Mitgliedern bestehen. Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates soll nach der folgenden Regel festgelegt werden: drei (3) Verwaltungsratsmitglieder bei fünfzehn (15) Aktionären; fünf (5) Verwaltungsratsmitglieder bei sechzehn (16) bis fünfzig (50) Aktionären; sieben (7) Verwaltungsratsmitglieder bei über fünfzig (50) Aktionären.

Delegierte des Verwaltungsrates oder Stellvertretende Direktoren sind berechtigt ein Nominierungskomitee zu bilden.

Anwärter für das Amt eines Verwaltungsratsmitgliedes sollten die folgenden Bedingungen erfüllen:

- Der Anwärter muss Direktor oder allgemeiner Geschäftsführer in der Gesellschaft eines Aktionärs sein, oder aber leitender Mitarbeiter einer der Gesellschaften die Aktionär in der Gesellschaft sind.
- Der Anwärter sollte durch den betreffenden Aktionär der Gesellschaft unterstützt werden.
- Der Anwärter sollte die notwendige Zeit bereitstellen für die gesamte Dauer seines Mandates.
- Der Anwärter wird dem Nominierungskomitee seine/ihre Strategie/Vorstellungen für EUROMOVERS International sowie seine Ansichten betreffend die Zukunft der Umzugsbranche vorlegen.
- Der Anwärter sollte die englische Sprache beherrschen, dies sowohl mündlich als auch schriftlich.

Das Nominierungskomitee muss ein Gleichgewicht im Verwaltungsrat berücksichtigen, was die geographische Lage als auch die Firmengröße anbelangt.

Jeweils ein Verwaltungsratsmitglied wird durch EUROMOVERS Deutschland und EUROMOVERS Niederlande vorgeschlagen, welche durch die Generalversammlung gewählt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden mit einer Mehrheit der Stimmen der Generalversammlung für eine Dauer von drei (3) Jahren ernannt.

Der Verwaltungsrat kann einen Präsidenten, Vizepräsidenten und einen Schriftführer ernennen.

Jene der Nominierten welche nicht genug Stimmen erhielten, während der Wahl, um in den Verwaltungsrat gewählt zu werden, sollen stellvertretende Direktoren werden. Stellvertretende Direktoren sind ermächtigt ein Mitglied des Verwaltungsrates, welcher vorzeitig vor Ablauf seines/ihrer Mandates zurücktritt, zu ersetzen.

Ein Mitglied des Verwaltungsrates oder ein stellvertretender Direktor muss sein Mandat vorzeitig vor Ablauf seines/ihrer Mandates aufgeben, wenn der Arbeitgeber seiner/ihrer Firma nicht mehr Aktionär der Gesellschaft ist. Im Falle eines Wechsels seines Arbeitgebers muss das Mitglied des Verwaltungsrates sofort von seinem Mandat zurücktreten.

Art. 7. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu führen und alle Verfügungs- und Verwaltungsmassnahmen im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu treffen. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder der vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt im Rahmen der gesetzlichen Bedingungen Vorauszahlungen auf Dividenden zu leisten.

Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, ganz oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, oder durch General- oder Spezialvollmachten an Drittpersonen übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates obliegt der vorherigen Genehmigung der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu ermächtigt wurde.

Delegierte des Verwaltungsrates oder Stellvertretende Direktoren werden durch den Verwaltungsrat ernannt und mit einer einfacher Mehrheit der Stimmen der Generalversammlung gewählt.

Die Bestellung der stellvertretenden Direktoren ist, unbeschadet der Ansprüche aus bestehenden Verträgen, jederzeit widerruflich.

Die Generalversammlung beschließt in ordentlichen oder außerordentlichen Versammlungen über die Kündigung von Anstellungsverträgen mit stellvertretenden Direktoren mit einer Mehrheit von Dreiviertel (3/4) der abgegebenen Stimmen. Über den Abschluss oder die Änderung von Anstellungsverträgen der stellvertretenden Direktoren entscheidet die Mitgliederversammlung mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Stellvertretende Direktoren oder Delegierte des Verwaltungsrates sind verpflichtet, den Weisungen des Verwaltungsrates zu folgen, insbesondere eine von dem Verwaltungsrat aufgestellte Geschäftsordnung zu beachten und von diesem als zustimmungspflichtig bezeichnete Geschäfte nur mit dessen Zustimmung vorzunehmen.

Wenn die Gesellschaft nur einen alleinigen Verwalter hat, so vertritt dieser/diese die Gesellschaft allein. Im Falle wo mehrere Verwaltungsratsmitglieder bestellt sind, so vertreten diese die Gesellschaft gemeinsam.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gegenüber stellvertretenden Direktoren.

Art. 8. Gerichtliche Verfahren. Die Gesellschaft wird vor Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Unabhängiger Abschlussprüfer. Die Tätigkeiten der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Ihr Mandat darf eine Dauer von sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Kalenderjahres.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Dienstag des Monats Mai jeden Jahres um 9.00 Uhr. Sollte dieser Tag ein Feiertag sein, so findet die Versammlung am nächsten Arbeitstag statt.

Generalversammlungen können durch die Geschäftsleitung einberufen werden. Jeder stellvertretender Direktor ist alleine befugt eine Versammlung einzuberufen. Die Geschäftsleitung muss eine ausserordentliche Generalversammlung auf Anfrage der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder einberufen.

Einberufungen zur ordentlichen Generalversammlung erfolgen schriftlich mit einer Frist von vier Wochen an jeden Gesellschaftsaktionär, und enthalten Sitzungsort, Datum, Zeit und Tagesordnung respektive zwei Wochen vor der zu abhaltenden ausserordentlichen Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat entscheidet über den Sitzungsort mit einer Mehrheit der Stimmen. Wenn alle Aktionäre anwesend sind und die Tagesordnung anerkennen, kann die Hauptversammlung stattfinden, auch wenn sie nicht in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung einberufen worden ist.

Die Beschlüsse der Generalversammlungen werden in einem Protokoll festgehalten welche durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates unterzeichnet wird und an jeden Aktionär verteilt wird.

Art. 12. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen, welcher nicht Aktionär der Gesellschaft zu sein braucht.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alles was die Gesellschaft interessiert, zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zum Rückkauf von Aktien zu benutzen, ohne das Kapital zu reduzieren.

Die Generalversammlung benötigt eine Dreiviertel (3/4) Mehrheit der Stimmen um folgende Punkte zu entscheiden:

- jedwede Änderung dieser Satzung,
- die Gesellschaft aufzulösen.

Die Generalversammlung benötigt eine Zweidrittel (2/3) Mehrheit der Stimmen um folgende Punkte zu entscheiden:

- jedwede finanzielle Entscheidung.

Die Generalversammlung benötigt eine hundertprozentige (100%) Mehrheit der Stimmen wenn eine Drittpartei die Gesellschaft übernehmen will.

Die Generalversammlung benötigt eine einfache Mehrheit der Stimmen um folgende Punkte zu entscheiden:

- alle anderen Beschlüsse die nicht in der gegenwärtigen Satzung hervorgehoben sind.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen, des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- DEMENAGEMENTS GARDE-MEUBLES BAILLY, vorgenannt, sechzehn Aktien	16
2.- BERNARDT VERHUIZINGEN ALMERE B.V., vorgenannt, sechzehn Aktien	16
3.- DIJKSHOORN VERHUIS- EN TRANSPORTBEDRIJF B.V., vorgenannt, sechzehn Aktien	16
4.- EUROMOVERS Deutschland, GmbH, vorgenannt, sechzehn Aktien	16
5.- EUROMOVERS Nederland BV, vorgenannt, sechzehn Aktien	16

6.- EUROMOVING 2000 MILANO S.r.l., vorgeannt, sechzehn Aktien	16
7.- EUROPEAN REMOVAL + TRANSPORT CO. ApS, vorgeannt, sechzehn Aktien	16
8.- TRANSPORTES FLUITERS SA, vorgeannt, sechzehn Aktien	16
9.- GEIJTENBEEK HOLDING B.V., vorgeannt, sechzehn Aktien	16
10.- GEUER INTERNATIONAL GmbH, vorgeannt, sechzehn Aktien	16
11.- LUDWIG HENK INT. MÖBELTRANSPORTE-UMZÜGE GmbH, vorgeannt, sechzehn Aktien	16
12.- LAUER GmbH UMZÜGE UND LOGISTIK, vorgeannt, sechzehn Aktien	16
13.- GEBR. ROGGENDORF GmbH, vorgeannt, sechzehn Aktien	16
14.- SERVAES SERVICES B.V.B.A., vorgeannt, sechzehn Aktien	16
15.- STEPHEN MORRIS SHIPPING PLC, vorgeannt, sechzehn Aktien	16
16.- TRANELUX INTERNATIONAL, S.à r.l., vorgeannt, sechzehn Aktien	16
17.- GEBR. VAN DEN EIJDEN EINDHOVEN B.V., vorgeannt, sechzehn Aktien	16
18.- FOX GROUP (Moving+Storage) LTD, vorgeannt, sechzehn Aktien	16
19.- GESCHWANDTNER GmbH, vorgeannt, sechzehn Aktien	16
20.- PM Movers S.à r.l., vorgeannt, sechzehn Aktien	16
Total: drei hundert zwanzig Aktien	320

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von ZWEIUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000.-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt, sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr zwei tausend fünf hundert Euro (€ 2.500.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf (5) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Denis Aschwin ZONNEVELD, wohnhaft in NL-3137 DH Viaardingen, Paul Henri Spaakring 31.
- Herr Antonie GUL, wohnhaft in NL-1931 WE Egmond aan Zee, Churchillaan 2.
- Herr Keld GISSEMANN, wohnhaft in Tordenskjoldgade 26, st., DK-1055 Kopenhagen K.
- Frau Manuela HENK, wohnhaft in D-40599 Düsseldorf, Nürnberger Strasse 23.
- Herr Eddy WALSCHOT, wohnhaft in B-1501 Buizingen, Geynstbos 31.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Nico ROESGEN, Geschäftsführer, wohnhaft in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluss

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, wird Herr Holger Thomas JUCHUM, wohnhaft in D-53347 Alfter, 13, Luesbacher Weg, zum Delegierten des

Verwaltungsrates ernannt, welche befugt ist die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen, handelnd wie eingangs erwähnt, hat derselbe, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand ten, on the fourth of January.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- TRANELUX INTERNATIONAL, S.à r.l., governed by Luxembourg Law, having its registered office in L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 56.817, here represented by its manager Mr. Nico ROESGEN, manager, residing in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.
- 2.- DEMENAGEMENTS GARDE-MEUBLES BAILLY, governed by French Law, having its registered office in F-75017 Paris, 61, rue Pierre Demours, registered with the Trade and Companies' Office of Paris under the number 412 528 564.
- 3.- BERNARDT VERHUIZINGEN ALMERE B.V., governed by Dutch Law, having its registered office in NL-1311XC Almere, Beemsterweg 5, registered with the "Kamer van Koophandel voor Gooi-, Em- en Flevoland" under the number 37066625.
- 4.- DIJKSHOORN VERHUIS- EN TRANSPORTBEDRIJF B.V., governed by Dutch Law, having its registered office in NL-3130AB Vlaardingen, Postbus 74, registered with the "Kamer van Koophandel voor Rotterdam" under the number 24209495.
- 5.- EUROMOVERS Deutschland, GmbH, governed by German Law, having its registered office in D-53127 Bonn, An der Ziegelei 10, registered with the Company's Register "des Amtsgerichts Bonn" under the number HRB 7987.
- 6.- EUROMOVERS Nederland BV, governed by Dutch Law, having its registered office in NL-2712XZ Zoetermeer, Rokkeveenseweg 30, registered at the "Kamer van Koophandel voor Den Haag" under the number 27158064.
- 7.- EUROMOVING 2000 MILANO S.r.l., governed by Italian Law, having its registered office in I-Milano, Via Settala Lodovico, 8 Cap 20124, registered at the "Registro delle Imprese di Milano" under the number 05944930964.
- 8.- EUROPEAN REMOVAL + TRANSPORT CO. ApS, governed by Danish Law, having its registered office in DK-2620 Albertslund, Djursvang 5B, registered with the Danish Companies' Register under the number 19317536.
- 9.- TRANSPORTES FLUITERS SA, governed by Spanish Law, having its registered office in E-28004 Madrid, Barquillo 9, registered at the "Registro Mercantil de Madrid" under the number A28018166.
- 10.- GEIJTENBEEK HOLDING B.V., governed by Dutch Law, having its registered office in NL-4462GN Goes, Stanleyweg 8, registered with the "Kamer van Koophandel voor Zuidwest-Nederland" under the number 22043637.
- 11.- GEUER INTERNATIONAL GmbH, governed by German Law, having its registered office in D-48308 Senden, Im Südfeld 14, registered with the Companies' Register of the "Amtsgericht Coesfeld" under the number HRB 7366.
- 12.- LUDWIG HENK INT. MÖBELTRANSPORTE-UMZÜGE GmbH, governed by German Law, having its registered office in D-40599 Düsseldorf, Nürnberger Strasse 23, registered with the Companies' Register of the "Amtsgericht Düsseldorf" under the number HRB 27480.
- 13.- LAUER GmbH UMZÜGE UND LOGISTIK, governed by German Law, having its registered office in D-90408 Nürnberg, Lenzstrasse 2, registered with the Companies' Register of the "Amtsgericht Nürnberg" under the number HRB 9818.
- 14.- GEBR. ROGGENDORF GmbH, governed by German Law, having its registered office in D-50827 Cologne, Mathias-Brüggen-Strasse 51, registered with the Companies' Register of the "Amtgericht Köln" under the number HRB 21672.
- 15.- SERVAES SERVICES B.V.B.A., governed by Belgian Law, having its registered office in B-1800 Vilvoorde-Peutie, Aarschotsestraat 47, registered at the "Banque Carrefour des Entreprises" under the number 0476.009.781.
- 16.- STEPHEN MORRIS SHIPPING PLC, governed by British Law, having its registered office in GB-London NW10 OJF, Unit 4, Brent Trading Estate, 390 North Circular Road, registered with the Companies House" under the number 01459732.
- 17.- GEBR. VAN DEN EIJDEN EINDHOVEN B.V., governed by Dutch Law, having its registered office in NL-5657DX Eindhoven, Flight Forum 3830, registered with the "Kamer van Koophandel voor Brabant" under the number 17105663.

18.- FOX GROUP (Moving+Storage) LTD, governed by British Law, having its registered office in UK-NP44 1QX Gwent, 10, Somerset Road, Cwmbran, registered with the Companies House under the number 01662233.

19.- GESCHWANDTNER GmbH, governed by Austrian Law, having its registered office in A-1210 Vienna, Richard Neutra Gasse 11, registered with the Austrian Trade and Companies' Office under the number FN 253238 i.

20.- PM Movers S.à r.l., governed by Swiss Law, having its registered office in CH-1350 Orbe, Rue des Terreaux 5, registered with the Trade and Companies Office of the canton of Vaud under the number CH-550-1054990-9.

The said appearing parties sub 2-20) are hereby represented by Mr. Nico ROESGEN, prenamed, by virtue of nineteen (19) proxies given on December 17th, resp. 18th, 21st and 22nd, 2009,

which proxies, being initialled "ne varieur" by the appearing person, acting as said before, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

Art. 1. Name. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title EUROMOVERS INTERNATIONAL S.A., hereafter called "corporation".

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an indefinite time.

Art. 3. Registered office. The Head Office of the Corporation is in Contern.

Art. 4. Object and purposes of the corporation. The corporation's purpose shall be to organize and promote the cooperation of medium-sized removal and relocation companies and companies which provide removal related services, under the common brand of EUROMOVERS, the implementation of a service network based on recognized quality standards, the realization of an efficient, environment committed traffic coordination, and international marketing and sales activities. The objectives of the Corporation shall be the creation of an efficient partnership of shareholders, the commitment to high standards of service in the interest of the customers and the generation of benefits for all individual shareholders. The Corporation shall also be entitled to cooperate with similar and qualified companies worldwide. The business and operations of the Corporation shall apply directly to the benefit of the shareholders.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (€ 32.000.-), represented by 320 shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100) each.

Each share carries one voting right in the general assembly.

5.2. The issued share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. All shares are issued as registered shares (Namensaktien).

5.4. Form of the shares and the shareholders register

A shareholder's register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription of the said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors of the board upon request of the relevant shareholder.

5.5. Exception clause.

As ruled in Article 13, the General Meeting requires 100% of votes if a third party desires to take over all or the majority of shares.

Art. 6. Board of Directors (BoD). The Board of Directors shall consist of at least three (3) members and at a maximum of seven (7) members. The number of members of the BoD shall be established by the following scaling: three (3) BoD members for up to fifteen (15) shareholders; five (5) BoD members for sixteen (16) up to fifty (50) shareholders, seven (7) BoD members for more than fifty (50) shareholders.

General Managers or managing Directors of the corporation may be entitled to establish a nominating committee.

Candidates for the BoD positions shall have the following qualification:

- The candidate shall be a Director or a General Manager of a shareholder of the corporation, or a senior staff member, employed by a shareholder of the corporation.

- The candidate shall be supported by the employing shareholder of the corporation.

- The candidate shall be prepared to commit the necessary time to serve for the entire duration of the term.

- The candidate will provide the nominating committee with a brief of his/her strategy/vision for EUROMOVERS International and the future of the moving industry.

- The candidate shall be able to communicate in English, both verbally and in writing.

The nomination committee will consider a balance in the board related to geographic location and company size.

One Board member each shall be nominated by EUROMOVERS Deutschland and EUROMOVERS Nederland and duly elected by the General Meeting.

The Directors shall be elected by the General Meeting by a majority of votes for an office period of three (3) years.

The Board of Directors shall elect a chairman, a vice-chairman and a secretary.

Those of the nominees, who did not receive enough votes during the election, in order to be elected into the Board of Directors, shall become Alternate Directors. Alternate Directors shall also be entitled to replace a member of the Board of Directors who resigns from office prior to termination of her/his tenure of office.

A member of the Board of Directors or an alternate Director must resign from office prior to termination of her/his tenure of office, if her /his employer or her /his company resigns from being shareholder of the corporation. In case of change of employer this member of the BoD or alternate Director must resign from office immediately.

Art. 7. Duties of the BoD. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Corporate's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Corporation.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

General Managers or managing Directors of the corporation shall be appointed by the BoD and confirmed by the General Meeting by a single majority of votes.

The appointment of General Managers shall be revocable any time, irrespective of possible claims out of existing contracts. The General meeting shall decide on ordinary or extraordinary notices to terminate service contracts with General Managers by a majority of % votes. The General Meeting shall decide on the conclusion or alteration of service with General Managers with majority of votes on proposal of the BoD.

General Managers or managing Directors shall be obliged to observe the directives of the BoD and to meet in particular standing orders established by the BoD and to conduct all business transactions which require the BoDs consent with the Board approval only. If the corporation has a single General Manager only, he/she shall represent the corporation legally. In case of more General Managers appointed they mutually shall represent the corporation legally. The BoD shall represent the corporation in relation to the General Managers legally.

Art. 8. Legal actions. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Corporation by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. Auditors. The Corporation's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. Fiscal year. The Corporation's fiscal year begins on the first of January and closes on the thirty-first of December of each calendar year.

Art. 11. General meeting. The annual General Meeting is held on the first Tuesday of the month of May at 9.00 AM at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

General Meetings shall be called by the General Management; Each General Manager is solely entitled to convene a meeting. The General Management has to convene an extraordinary General Meeting on request of a majority of the BoD.

General Meetings shall be called by written invitation to each and every shareholder of the corporation appointing place, date, time and agenda four (4) weeks prior to the regular General Meeting, respectively at least two (2) weeks prior to an extraordinary General Meeting to be held.

The BoD shall decide on the place of meeting with majority of votes. When and if all shareholders are present and agree so, resolutions may also be taken, if the statutory rules for the convocation of the meeting have not been applied.

Resolutions of General Meetings shall be recorded in official minutes to be signed by the Chairman of the Board of Directors and to distribute to each and every shareholder.

Art. 12. Shareholders shall be entitled to vote in person or through a proxy, who needs not to be a shareholder herself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

The General Meeting requires a majority of 3/4 of votes to decide:

- Any changes to these articles,
- To liquidate this corporation.

The General Meeting requires a majority of 2/3 of votes to decide:

- Any financial decisions.

The General Meeting requires a majority of 100% if a third party wants to take over the corporation.

The General Meeting requires a simple majority of votes to decide:

- Any other decisions not outlined elsewhere in these articles.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31st, 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2011.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- DEMENAGEMENTS GARDE-MEUBLES BAILLY, prenamed, sixteen shares	16
2.- BERNARDT VERHUIZINGEN ALMERE B.V., prenamed, sixteen shares	16
3.- DIJKSHOORN VERHUIS- EN TRANSPORTBEDRIJF B.V., prenamed, sixteen shares	16
4.- EUROMOVERS Deutschland, GmbH, prenamed, sixteen shares	16
5.- EUROMOVERS Nederland BV, prenamed, sixteen shares	16
6.- EUROMOVING 2000 MILANO S.r.l., prenamed, sixteen shares	16
7.- EUROPEAN REMOVAL + TRANSPORT CO. ApS, prenamed, Sixteen	16
8.- TRANSPORTES FLUITERS SA, prenamed, sixteen shares	16
9.- GEIJTENBEEK HOLDING B.V., prenamed, sixteen shares	16
10.- GEUER INTERNATIONAL GmbH, prenamed, sixteen shares	16
11.- LUDWIG HENK INT. MÖBELTRANSPORTE-UMZÜGE GmbH, prenamed, sixteen shares	16
12.- LAUER GmbH UMZÜGE UND LOGISTIK, prenamed, sixteen Shares	16
13.- GEBR. ROGGENDORF GmbH, prenamed, sixteen shares	16
14.- SERVAES SERVICES B.V.B.A., prenamed, sixteen shares	16
15.- STEPHEN MORRIS SHIPPING PLC, prenamed, sixteen shares	16
16.- TRANELUX INTERNATIONAL, S.à r.l., prenamed, sixteen shares	16
17.- GEBR. VAN DEN EIJDEN EINDHOVEN B.V., prenamed, sixteen shares	16
18.- FOX GROUP (Moving+Storage) LTD, prenamed, sixteen shares	16
19.- GESCHWANDTNER GmbH, prenamed, sixteen shares	16
20.- PM Movers S.à r.l., prenamed, sixteen shares	16
Total: three hundred twenty shares	320

All these shares have been entirely paid up in cash, and therefore the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (€ 32.000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about two thousand five hundred Euro (€ 2.500.-).

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

14962

First resolved

The number of Directors is set at five (5) and that of the auditors at one (1).

The following are appointed Directors:

- Mr Denis Aschwin ZONNEVELD, residing in NL-3137 DH Vlaardingen, Paul Henri Spaakring 31.
- Mr Antonie GUL, residing in NL-1931 WE Egmond aan Zee, Churchillaan 2.
- Mr Keld GISSEMANN, residing in Tordenskjoldgade 26, st., DK-1055 Kobbenhavn K.
- Mrs Manuela HENK, residing in D-40599 Düsseldorf, Nürnberger Strasse 23.
- Mr. Eddy WALSCHOT, residing in B-1501 Buizingen, Geynstbos 31.

Second resolved

Is elected as auditor:

Mr. Nico ROESGEN, residing in L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

Third resolved

The mandates of the directors and the auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized to elect Mr. Holger Thomas JUCHUM, residing in D-53347 Alfter, 13, Luesbacher Weg, managing director of the Company, with the power to bind the Company with his sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: N. ROESGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 janvier 2010. Relation: ECH/2010/41. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 4. Januar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010013188/487.

(100006454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

In the year two thousand and nine, on the second day of the month of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tesco Holdings B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands with registered office at the Atrium Office 6.1.34, at 3105 Strawinskylaan, NL-1077ZX Amsterdam and registered with the registry of trade and companies of Amsterdam under number 33168971, (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal,

being the Sole Shareholder of Cheshunt Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated on 20 September 2006 by deed of Maître Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C number 2132 of 15 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and

for the last time on 9 January 2009 by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 417 of 25 February 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the sole item of the agenda.

(B). The item on which resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from one hundred and three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 103,575) to three hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 353,575) by the issue of ten thousand (10,000) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each; subscription to the new shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company, issue of the new shares and consequential amendment of article 6 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of three hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 353,575) represented by fourteen thousand one hundred and forty-three (14,143) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred and three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 103,575) to three hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 353,575) by the issue of ten thousand (10,000) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each.

The Sole Shareholder, prenamed, here represented as aforementioned, subscribed to, and fully paid by contribution in cash, the new shares as set out above.

Evidence of the payment of the subscription price of two hundred and fifty thousand Great Britain Pounds (GBP 250,000.-) was shown to the undersigned notary.

The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital.

In order to reflect the resolutions above, it is resolved to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of three hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 353,575) represented by fourteen thousand one hundred and forty-three (14,143) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand seven hundred and fifty Euro.

The amount of the capital increase is valued at EUR 274,770.57 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède;

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tesco Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Atrium Office 6.1.34, 3105 Strawinskylaan, NL-1077ZX Amsterdam et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33168971 (l'"Associé Unique"),

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

étant l'Associé Unique de Cheshunt Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée le 20 septembre 2006 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C numéro 2132 du 15 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 9 janvier 2009 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 417 du 25 février 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A). L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur le point unique de l'ordre du jour.

(B). Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de cent trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 103.575) à trois cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 353.575) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune; souscription des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement intégral par voie d'un apport en numéraire à la Société, émission des nouvelles parts sociales et modification conséquente de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de trois cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 353.575), représenté par quatorze mille cent quarante-trois (14.143) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cent trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 103.575) à trois cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 353.575) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune.

L'Associé Unique, prénommé, ici représenté comme il est dit a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que décrit ci-avant par voie d'un apport en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription à savoir le montant de deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 250.000,-) a été montrée au notaire soussigné.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que décrit ci-avant, il est décidé d'allouer le montant nominal total au capital social.

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de trois cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 353.575), représenté par quatorze mille cent quarante-trois (14.143) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les coûts, frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à mille sept cent cinquante euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 274.770,57.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 décembre 2009. Relation GRE/2009/4582. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013217/121.

(100006810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Inter Metal Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.292.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société anonyme "ANTAR INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81297,

ici dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est le seul actionnaire (l'"Actionnaire Unique"), de la société anonyme "INTER METAL RESOURCES S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131292, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2229 du 8 octobre 2007

et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions sept cent quarante-neuf mille euros (2.749.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,- EUR) à deux millions sept cents quatre-vingt mille euros (2.780.000,- EUR) par l'émission de vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (27.490) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue la pré-mentionnée "ANTAR INVEST S.A.", représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire aux vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (27.490) actions nouvelles et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions sept cent quarante-neuf mille euros (2.749.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions sept cents quatre-vingt mille euros (2.780.000,- EUR), représenté par vingt-sept mille huit cent (27.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FISCHER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2009. Relation GRE/2009/4605. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur ff (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013226/48.

(100007041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Happyness Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 37.414.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 11 janvier 2010 que:

- La cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle et la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Maître Marianne GOEBEL, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été ratifiées.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.
Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014044/17.

(100007466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 134.180.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 1^{er} décembre 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur B avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur B avec effet immédiat.

3. Nomination d'Anne Wertz, avec professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

4. Acceptation de la démission de Ronan O'Donoghue, avec adresse au 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande, de son mandat d'administrateur A avec effet au 29 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014082/20.

(100007619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Fininvestal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 39.738.

—
*Résolutions prises par le Conseil
d'Administration en date du 26 novembre 2009*

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction durant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FININVESTAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014056/18.

(100007787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Anarca International, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.669.

—
Extrait de l'A.G. Ordinaire du 5 octobre 2009

L'Assemblée Générale reconduit le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Louis Blanc, né à La Chapelle Saint Maurice, le 20 novembre 1943, demeurant à 10 Boulevard Georges Clémenceau F-57000 Metz

- Madame Florence Gourraud, née à La Rochefoucauld, le 19 octobre 1962, demeurant à 10 Boulevard Georges Clémenceau F-57000 Metz

- Madame Anne-Charlotte Tardieu, née à Thionville, le 1^{er} décembre 1984, demeurant à 5 avenue Blonden B-4000 Liège

Le mandat de la société BEFAC Fiduciaire Luxembourg Sàrl, immatriculée auprès du RC Luxembourg sous le N° B 45.066, sise 25A, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes, est reconduit pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014046/21.

(100007482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 99.900,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.365.

—
Il résulte des actes de la Société que les associés suivants ont changé de domicile comme suit:

- Mme Amy Barclay réside au 26 Brackley Road, W42HN Londres (UK);

- M. Lucio Noto réside au 805 Third Avenue, 19th floor, NY 10022 New York (USA);

- M. Dieter Pomerening reside au 67-69, Alter Wall, DE-20457 Hamburg (Allemagne);

- Lord Christopher Tugendhat réside au 35 Westbourne Park, W2 5QD Londres (UK).

Pegaso Transport S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Francesco Moglia

Gérant

Référence de publication: 2010014058/17.

(100007369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Compagnie Financière St Antoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.954.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire du 30 décembre 2009 à 08.00 heures*

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA SA.

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Michaël ZERBIB, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Extrait sincère et conforme
COMPAGNIE FINANCIERE ST ANTOINE S.A.
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2010014076/26.

(100007448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Patron Hansa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.738.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014191/11.

(100007152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Romy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.564.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2009

L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour la démission de sa fonction d'administrateur, administrateur-délégué de la société, de M. Igor SEROV, né le 21 août 1971 à Kiev (Ukraine), demeurant professionnellement 23, building 1, Bolshaya Dmitrovka Street, RU-125009 Moscou.

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de M. Igor SEROV, Madame Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2010014077/18.

(100007536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.299.

Par résolutions signées en date du 29 octobre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission d'Eric Magrini, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat
- Nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014080/17.

(100007563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Era Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.828.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
de la société ERA PROPERTIES S.A. qui s'est tenue en date du 17 août 2009*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Sonia Still en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Cristina Floroiu, Monsieur Didier Schönberger et Madame Delphine Goergen.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010014087/19.

(100007734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Car Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.938.

—
Je soussigné, Mildenberger Franky, actuellement nommé comme commissaire donne ma démission de ce poste et ce dès réception de cette lettre en recommandée.

Mildenberger Franky.

Référence de publication: 2010014081/10.

(100007570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Surprise-Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 126.754.

—
Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen folgende Verwaltungsmitglieder von ihrem Mandat abzurufen:

- Herr Frank KLINKHAMMER, wohnhaft zu D-60322 Frankfurt/Main, 11, Heinestrasse

Punkt 5 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Ernennung folgender Personen in den Verwaltungsrat:

- Herr Sandy KONTER, wohnhaft zu D-54441 Kastel-Stadt, 24, Im Ferl

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2010014083/18.

(100007624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Era Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.828.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
de la société ERA PROPERTIES S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration et décide de coopter en remplacement Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

- Le Conseil d'Administration décide en outre de nommer Monsieur Didier Schönberger à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Sonia Still, Monsieur Didier Schönberger et Madame Cristina Floroiu.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010014085/21.

(100007717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

EFCO-Fordia Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4580 Differdange, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 143.719.

—
Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique

Le 15 décembre 2009 à 10.00 heures l'associé unique de EFCO-FORDIA EXPLOITATION S.à r.l. a pris la décision de révoquer de sa fonction de gérant Monsieur Joël REUTER avec effet immédiat et a nommé en remplacement de ce dernier les gérants suivants:

Est élu gérant technique:

1) Monsieur Laurent BAATZ, ingénieur génie-civil, né le 2 juin 1981 à Luxembourg et demeurant au 28, rue Belle-Vue à L-7716 Colmar-Berg.

Sont élus gérants administratifs:

1) Monsieur Lucien BAATZ, entrepreneur, né le 5 juin 1940 à Hubertushof et demeurant au 26, rue Belle-Vue à L-7716 Colmar-Berg.

2) Monsieur Fernand BAATZ, entrepreneur, né le 3 août 1945 à Goebelsmühle et demeurant au 28, rue Belle-Vue à L-7716 Colmar-Berg.

Itzig, le 14 janvier 2010.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010014084/23.

(100007704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

EURO-MATériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.051.

—
Anlässlich der Verwaltungsratsitzung vom 11. Januar 2010 in Luxemburg wurde das Mandat von Hr. Lucien HARDT, wohnhaft in 15, rue des Remparts - L-6477 Echternach, als Geschäftsführer der EURO-MATériaux S.A., für eine unbegrenzte Dauer, vom Verwaltungsrat bestätigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, den 11. Januar 2010.

Herr Martin William LEE / Herr Paul René FURLER / Herr Alf Peder STRÖMQVIST / Herr Ladislav ZMUDA
Präsident / Delegierter des Verwaltungsrates / Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010014086/14.

(100007726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Giachelma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.613.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "GIACHELMA S.A.", avec siège social à L-4171 Esch-sur-Alzette, 122-124, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 63.613, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 décembre 2009, numéro 2009/2565 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 17 décembre 2009, relation: CAP/2009/4445, ce qui suit:

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Giammarino STAMERRA comme administrateur unique.

L'assemblée a décidé de nommer comme nouvel administrateur unique Monsieur Luis Manuel ERVIDEIRA COSTA, gérant de société, né à Juliao/Figueira da Foz (Portugal), le 15 décembre 1965, demeurant à L-4490 Belvaux, 327, rue de l'Usine.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Bascharage, le 13 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2010014088/22.

(100007490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

A 3 B Gestion S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.795.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIe section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- A 3 B GESTION SA, ayant eu son siège social à L-1150 LUXEMBOURG, 241, route d'Arlon,

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2010014110/14.

(100007342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Candilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 79.365.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIe section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- CANDILUX S.A., ayant eu son siège social à L-1233 Luxembourg, 13 Rue Jean Bertholet,

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Michaël SIBILIA

Le liquidateur

Référence de publication: 2010014111/15.

(100007343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Euracom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 62.512.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- EURACOM S.A., ayant eu son siège social à L-1233 Luxembourg, 13 Rue Jean Bertholet,

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Michaël SIBILIA

Le liquidateur

Référence de publication: 2010014112/15.

(100007349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Europole Trailers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.

R.C.S. Luxembourg B 81.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014192/10.

(100007151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Europalace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.308.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- EUROPALACE S.A., ayant eu son siège social à L-1233 Luxembourg, 13 Rue Jean Bertholet,

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Michaël SIBILIA

Le liquidateur

Référence de publication: 2010014114/15.

(100007344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Filming Technology S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 101.717.

—
EXTRAIT

Par lettre recommandée en date du 26 novembre 2009, l'agent domiciliataire a dénoncé avec effet au 26 décembre 2009 le siège social de la société à responsabilité limitée FILMING TECHNOLOGY S.à.r.l. ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour l'agent domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014118/15.

(100007447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Fuel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.182.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme Fuel Holdings S.A. (liquidation judiciaire) et mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître L. Bonifazzi

Le liquidateur

Référence de publication: 2010014119/15.

(100007449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Borletti Group High Retail S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.161.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010014210/9.

(100007753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Yadda Properties Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.182.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme Yadda Properties Holding S.A. (liquidation judiciaire) et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître L. Bonifazzi

Le liquidateur

Référence de publication: 2010014120/15.

(100007454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Les Lauriers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 50.349.

—
L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LES LAURIERS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50349, constituée originellement sous la dénomination sociale de "LES LAURIERS S.A.", suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-

les-Bains, en date du 23 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 265 du 16 juin 1995,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 609 du 8 août 2001, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "LES LAURIERS HOLDING S.A.", et

- en date du 11 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1675 du 22 novembre 2002, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable, (SOPARFI) ainsi que l'adoption de sa dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers intermédiaires de la Société du 1^{er} juillet 2009 à la date de la mise en liquidation de la Société.

2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

3. Décision de mettre en liquidation la Société;

4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs (référence aux articles 144 à 148 LSC);

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les états financiers intermédiaires de la Société du 1^{er} juillet 2009 jusqu'à la date de sa mise en liquidation.

Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée désigne la société de droit des Iles Vierges Britanniques "COASTVILLE INC.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 467094, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

14975

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à la charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2009. Relation GRE/2009/4949. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011210/78.

(100003825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

AERIUM 2 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014204/10.

(100007800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

AERIUM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.243.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014205/10.

(100007801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

AERIUM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.243.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014206/10.

(100007802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Borodino International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2010.

Référence de publication: 2010014209/10.

(100007783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Borletti Group High S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.522.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010014211/9.

(100007754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Davidson Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 80.808.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

INVESTMENT TRADE SERVICE CORP., ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Emile WIRTZ, prénommé, en vertu d'une procuration générale dont une copie restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- Elle est le seul actionnaire de la société anonyme DAVIDSON FINANCE & CO S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte notarié en date du 23 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 830 du 1^{er} octobre 2001.

- La société a actuellement un capital social de TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (EUR 34.000.-) représenté par TRENTE-QUATRE (34) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (MILLE EUROS) chacune, entièrement libérées.

- L'actionnaire unique déclare vouloir procéder à la dissolution de la société DAVIDSON FINANCE & CO S.A. et a nommé comme liquidateur Monsieur Emile WIRTZ, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Le rapport du liquidateur ainsi qu'un rapport du commissaire-vérificateur la société FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à r.l. resteront annexés aux présentes.

Il résulte du rapport du liquidateur qu'après paiement de toutes les dettes le solde restant sera distribué à l'actionnaire qui répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.

- L'actionnaire donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société DAVIDSON FINANCE & CO S.A.

- Ensuite il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société.

- Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56889. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013233/42.

(100007028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.
